

Janvier 2017 / January 2017

Du nouveau en 2017

Nous désirons informer les employeurs en entretien d'édifices de quelques nouveautés pour 2017:

Notre site Internet (cpeep.qc.ca)

Nous avons commencé à implanter diverses améliorations que nous voulons apporter à notre site :

- Les membres du conseil d'administration sont maintenant identifiés à l'onglet "Le Comité paritaire"
- Un nouveau formulaire de procuration est disponible pour les employeurs qui veulent autoriser leur comptable ou autre ressource externe à produire leurs rapports mensuels
- Un nouveau formulaire sera disponible prochainement pour les salariés qui veulent déposer une plainte au Comité paritaire
- Une section "Code d'éthique" est présentement en développement
- Un formulaire sera ajouté pour les nouvelles entreprises qui pourront s'inscrire en ligne au Comité paritaire

Confirmation d'enregistrement au Comité paritaire

Suite à une décision récente du Conseil d'administration, nous désirons aviser tous les employeurs que dorénavant, nous n'émettrons plus le document "Lettre d'enregistrement au Comité paritaire", qui confirmait l'enregistrement d'une entreprise auprès du Comité paritaire. Nous vous invitons à conserver ce communiqué afin de pouvoir éventuellement le remettre à des clients qui vous demanderaient une telle confirmation.

Vous avez des questions ou vous voulez en savoir plus? N'hésitez pas à nous contacter.

Upcoming news for 2017

We wish to inform building service employers of upcoming news for 2017:

Our website (cpeep.qc.ca)

We have started implementing some changes to improve our website and there are more to come in 2017:

- Members of the Board of Directors are now listed under "The Parity Committee" section
- A new proxy form is available for employers who wish to allow an accountant to produce their monthly reports
- A new form will soon be available for employees who want to file a complaint to the Parity Committee
- A new section "Code of Ethics" is presently under development
- A form will soon be available for new companies who wish to register at the Parity Committee online

Registration confirmation at the Parity Committee

Following a recent decision from the Board of Directors, the Parity Committee will stop issuing the document "Registration letter at the Parity Committee", which confirmed the employer's registration to the Parity Committee. We invite you to keep a copy of this notice and forward it to any client who would request such a confirmation.

You have questions or you want to learn more? Feel free to contact us.